

Conseil communal de Pully

Initiative: Interpellation

Titre: Transmission par la Ville de Pully de données personnelles d'habitants de la commune à des fins commerciales ou publicitaires

Auteur: Fabio Marchetto

Une enquête menée dans le cadre de l'émission "On en parle" du 14 mars 2016 sur la RSR La Première a révélé que les données personnelles de 70% des Vaudois ont été transmises par leur commune de résidence à des fins de publicité ciblée via la Fondation BVA (ci-après "BVA"). Selon cette enquête, relayée le même jour par le quotidien 24Heures, la Ville de Pully a procédé à ce transfert.

Les résultats ont en outre montré que 49% des communes interrogées disent n'avoir pas avertis leurs habitants du transfert, encore moins du droit de ces derniers à s'y opposer.

Mes questions sont les suivantes:

1. La Municipalité peut-elle confirmer que la Ville de Pully a transmis et transmet au BVA des données personnelles de personnes résidant à Pully;
2. Dans l'affirmative, la Municipalité peut-elle communiquer au Conseil communal le nombre d'habitants de Pully dont les données ont été transmises au BVA;
3. La Municipalité peut-elle communiquer au Conseil le type de données personnelles transmis (âge, profession, employeur, religion), sachant que le Service de la population collecte ces données dans le cadre de l'annonce d'une nouvelle arrivée;
4. La Municipalité peut-elle confirmer que les données personnelles ainsi transmises au BVA n'ont pas été vendues ou autrement fournies à des tiers à des fins commerciales ou de publicité;
5. Dans l'hypothèse où le transfert aurait été effectué à titre onéreux, la Municipalité peut-elle indiquer le prix que la Ville de Pully a obtenu en échange de la transmission des données de citoyennes/citoyens de Pully;
6. La Municipalité peut-elle confirmer que les personnes dont les données personnelles ont été transmises au BVA ou à d'autres entités ont été dûment informées de la possibilité de ce transfert et de sa finalité;
7. Dans la négative, la Municipalité peut-elle indiquer si et quelles mesures elle entend prendre pour permettre aux personnes concernées de s'opposer à la transmission de leurs données comme le prévoit la loi.

Je remercie par avance la Municipalité de l'attention qu'elle portera à mon interpellation.

Pully, le 15 mars 2016

Fabio Marchetto
Les Verts